



# Gérer le budget du Comité d'Entreprise

## Objectifs

- > Maîtriser les techniques de base pour tenir la comptabilité et gérer le budget du CE
- > Bien cerner les obligations du CE
- > Distinguer le budget de fonctionnement et le budget des activités sociales et culturelles
- > Mesurer les risques liés au non-respect de la réglementation

## Public

- > Trésoriers de CE
- > Élus du Comité d'Entreprise
- > Élus du Comité d'Établissement
- > Élus du Comité Central d'Entreprise

## NOUVEAU PROGRAMME

## 1 JOUR

### ① Le budget du CE : définition et cadre juridique

Rappel des textes juridiques encadrant le rôle et les moyens du CE  
 La personnalité morale du CE et ses implications :  
 - définition de la personnalité morale  
 - le droit de recours à la justice  
 - le monopole des activités sociales de l'entreprise  
 - la gestion indépendante d'un compte en banque  
 - la gestion d'un patrimoine  
 Les moyens du CE mis à disposition par l'entreprise  
 Les obligations du CE en matière de gestion de budget  
 La distinction entre le budget de fonctionnement et le budget des activités sociales et culturelles

### ② Gérer le budget des activités sociales et culturelles du CE

La notion d'activités sociales :  
 - l'absence de définition légale  
 - l'évolution de la notion (œuvres sociales, activités sociales)  
 La contribution patronale au budget du CE :  
 - les modes de calcul  
 - les possibilités offertes à l'employeur  
 L'utilisation du budget des activités sociales et culturelles  
 - les règles d'utilisation  
 - l'affectation des dépenses  
 Les risques liés à la gestion des activités sociales :  
 risque URSSAF, risques fiscaux

### ③ Gérer le budget de fonctionnement du CE

La notion de budget de « *fonctionnement* »  
 Les moyens mis à disposition par l'entreprise hors budget : le local, le matériel nécessaire  
 Le budget « 0,2% » versé par l'employeur :  
 - les règles d'utilisation  
 - l'affectation des dépenses  
 - les procédures en cas de dépassement ou de dépense partielle  
 L'utilisation du budget de fonctionnement pour les activités sociales : le principe d'illégalité, les risques encourus  
 La répartition du budget entre CE et CCE :  
 - la répartition prévue par la loi  
 - la possibilité d'un accord spécifique

### ④ Tenir la comptabilité du CE et assurer le suivi du budget

Les règles de comptabilité selon la taille du budget du CE  
 Le journal de comptabilité :  
 - l'obligation légale de tenir un journal  
 - l'utilisation de matrices  
 Le quitus des comptes du CE  
 La construction d'un budget prévisionnel  
 Les techniques de suivi du budget  
 La mise au point d'un tableau de bord

#### INTERVENANT

**Thierry POTTIER**, Expert-Comptable auprès des Comités d'Entreprise, Commissaire aux comptes, Cabinet SOFRAGECO

#### DURÉE

1 jour

#### TARIF repas inclus

610 € HT

#### CODE

BA 021

#### SESSIONS 2010

Paris

#### DATES

10 mars  
8 juin

17 sept.  
13 déc.